

RÉSOLUTION 25R-28

Ajouter « Zéro faim » comme huitième cause prioritaire

Soumis par : Rotary club de Kävlinge-Löddeköpinge, district 2395 (Suède)

1 ATTENDU QUE les sept causes prioritaires du Rotary sont :

- 2 1. Construction de la paix et prévention des conflits
- 3 2. Prévention et traitement des maladies
- 4 3. Eau, assainissement et hygiène
- 5 4. Santé des mères et des enfants
- 6 5. Alphabétisation et éducation de base
- 7 6. Développement économique local
- 8 7. Environnement

9
10 ATTENDU QUE les Nations unies placent les opérations de construction de la
11 paix en haut de ses priorités dans toutes les zones de guerre ou de conflit. Dans
12 ces efforts, la lutte contre la faim devient elle aussi une priorité puisque l'accès à
13 l'alimentation est un défi pour une population dont le cours de la vie et les
14 moyens de subsistance sont perturbés par les conflits. Les opérations de
15 construction de la paix ne sont possibles que si la faim, comme menace à la
16 survie, est éliminée, et

17
18 ATTENDU QU'il existe actuellement au moins neuf guerres définies comme
19 « conflits mondiaux », essentiellement sur le continent africain, et

20
21 ATTENDU QUE la faim affecte la concentration des enfants et leurs capacités
22 d'apprentissage. Diverses problématiques liées au développement humain sont
23 traitées par l'apport de repas scolaires. Cet apport contribuera à améliorer
24 l'éducation des enfants ainsi que leur santé et leur nutrition.

25
26 Le Rotary International demande à son conseil d'administration de proposer aux
27 administrateurs de la Fondation Rotary d'ajouter une huitième cause prioritaire,
28 « Zéro faim », comme objectif de développement durable.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

29 Grâce à sa robuste organisation mondiale, le mouvement rotarien peut soutenir
30 avec enthousiasme des actions visant « Zéro faim ».

IMPACT FINANCIER

1 Cette résolution entraînera une augmentation des dépenses de la Fondation
2 Rotary.
3
4 La structure actuelle permet des actions de prévention de la faim dans le cadre de
5 quatre causes prioritaires : santé des mères et des enfants, prévention et
6 traitement des maladies, développement économique local et environnement.

7
8 Si une nouvelle cause est créée, les dépenses administratives et techniques
9 annuelles nécessaires à la prise en charge d'une cause prioritaire supplémentaire
10 sont estimées à 265 000 dollars US. Au cours de la première année, 59 000
11 dollars supplémentaires seraient nécessaires pour modifier le logiciel actuel de
12 demande de subvention.

13
14 Bien que nous nous concentrions sur l'impact au niveau du traitement des
15 subventions et des technologies de l'information, il existe aussi un impact
16 administratif dans d'autres domaines, tels que les finances ou le marketing.